

# Château de Fontainebleau

## Des mécènes pour Fontainebleau

Vous pouvez faire un don à tout moment au château de Fontainebleau. Votre contribution participera à la restauration et à la mise en valeur de ses collections, tout comme elle enrichira la programmation culturelle et pédagogique. Vous pouvez effectuer votre don par chèque ou par virement au moyen du formulaire téléchargeable ci-dessous.

Quel que soit le montant de votre don, vous bénéficierez d'une réduction fiscale :

- **Particuliers** : réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don effectué, dans la limite de 20% du revenu imposable (art. 200 du CGI)

*Après réduction fiscale, un don d'un particulier de 500 € a un coût réel de 170 €.*

- **Entreprises** : réduction d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu égale à :

- 60 % du montant du don jusqu'à 2 millions d'euros de dons annuels ;
- 40 % du montant du don, au-delà de 2 millions d'euros de dons annuels.

Le plafond annuel des dons ouvrant droit à l'avantage fiscal est de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires (HT), lorsque ce dernier montant est plus élevé. En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent de réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants (art. 238 bis du CGI)

*Après réduction fiscale, un don d'une entreprise de 1 000 € a un coût réel de 400 €.*

### Remerciements aux mécènes

En mécénant le château de Fontainebleau, vous figurerez sur la page Internet rendant hommage à nos mécènes. En associant votre nom à celui du château, vous pourrez bénéficier de contreparties de communication et de relations publiques sur-mesure.

### Donner depuis l'étranger – *Transnational Giving Europe*

Vous êtes résident européen et souhaitez soutenir le château : le [Transnational Giving Europe](#) (TGE) permet aux donateurs individuels et aux entreprises de faire un don au château via un organisme de leur pays tout en bénéficiant d'une défiscalisation.

#### Contact :

**Sylvain Moulène**

*Directeur du développement et de la communication*

Tel: +33 (0)1 60 71 50 73 / Mob: +33 (0)6 73 12 19 63

[sylvain.moulene@chateaudefontainebleau.fr](mailto:sylvain.moulene@chateaudefontainebleau.fr)



# Château de Fontainebleau

Madame/Monsieur Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

*Souhaite devenir mécène du château de Fontainebleau.*

Je fais un don de

- 50 €                       100 €                       300 €  
 500 €                       1 000 €                       autre montant : .....

- Je suis contribuable français et je souhaite recevoir un reçu fiscal (résidents fiscaux en France uniquement).  
 Je suis résident européen et souhaite procéder au virement de mon don par le Transnational Giving Europe.

## Remerciements

- Je souhaite garder l'anonymat  
 Je souhaite figurer dans la liste des donateurs ou dédier ce don à la personne de mon choix :

Madame/Monsieur Prénom : Nom :

Date : Signature :

- Je renvoie ce bulletin accompagné d'un chèque à l'ordre de « Régie recettes Domaniales/Mécénats EP du château de Fontainebleau » à l'adresse suivante : Sylvain Moulène, Directeur du développement et de la communication, château de Fontainebleau, place du Général de Gaulle, 77300 Fontainebleau, France.  
 Je renvoie ce bulletin à l'adresse mentionnée ci-dessus ou par mail à [mecenat@chateaufontainebleau.fr](mailto:mecenat@chateaufontainebleau.fr) et effectue mon don par virement bancaire :

Code banque : 10071	Code guichet : 77000
N° de compte : 00001002426	Clé : 50
IBAN : FR76 – 1007 – 1770 – 0000 – 0010 – 0242 – 650	

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès du service du mécénat, Château de Fontainebleau, 77300 Fontainebleau. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à des tiers dans le strict cadre des missions du Château de Fontainebleau.